

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 13 septembre 2013

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°26

CIRCULAIRE N° 272817/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E

relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2014 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2015.

Du 22 juillet 2013

CIRCULAIRE N° 272817/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2014 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2015.

Du 22 juillet 2013

NOR D E F T 1 3 5 1 2 9 5 C

Références :

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011 (BOC N° 25 du 24 juin 2011, texte 13 ; BOEM 771.1).

Circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 21 ; BOEM 771.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 273010/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGNO du 24 juillet 2012 (BOC N° 48 du 9 novembre 2012, texte 62).

Référence de publication : BOC N°40 du 13 septembre 2013, texte 26.

Préambule.

Les dispositions générales relatives à la formation de deuxième niveau des sous-officiers sont fixées par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011 relative à la formation individuelle des sous-officiers. Les modalités de préparation et de déroulement de l'épreuve d'accès au deuxième niveau (EA2) du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) sont précisées par la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre.

La présente circulaire définit les responsabilités en matière d'organisation de l'EA2 et précise le calendrier des différentes évaluations en 2014.

L'EA2 se compose de trois unités de valeur :

- l'unité de valeur n° 1 (UV1) : épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) ;
- l'unité de valeur n° 2 (UV2) : épreuve de sport et de tir ;
- l'unité de valeur n° 3 (UV3) : épreuve de domaine (ED) et épreuve de filière (EF).

L'UV1 et l'UV2 correspondent à l'épreuve d'accès au 2^e niveau/formation générale (EA2/FG).

L'UV 3 correspond à l'épreuve d'accès au 2^e niveau/formation de spécialité (EA2/FS).

Les épreuves de domaine et de connaissances de l'environnement opérationnel se dérouleront de manière centralisée, à la même date, dans les centres d'examen désignés par les états-majors soutien défense (EMSD), le commandement de la légion étrangère (COMLE) et le conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT).

L'épreuve de filière est décentralisée, dans les organismes désignés par les pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) suivant une planification propre à chaque filière.

1. LES ÉPREUVES CENTRALISÉES.

1.1. Déroulement.

Les épreuves centralisées auront lieu dans les centres nationaux, le mercredi 14 mai 2014, réparties comme suit :

- épreuve de domaine (ED) : de 10 heures à 12 heures (durée : 2 heures) ;
- épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) : de 14 heures à 17 heures (durée : 3 heures).

1.2. Centres d'examen.

Les EMSD, le COMLE et le CMMAT désignent les centres d'examen, convoquent les candidats en liaison avec l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) et sont responsables du bon déroulement des épreuves.

1.3. Traitement des sujets, des corrections et des résultats.

Conformément aux prescriptions définies au point 3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, les opérations afférentes à l'EA2 devront se dérouler selon le calendrier figurant en annexe I. de la présente circulaire.

1.4. Constitution et mise en place des épreuves.

L'ENSOA est responsable de la répartition des épreuves ED et ECEO par centres d'examen et du bon déroulement de la session.

1.4.1. L'épreuve de domaine.

La rédaction de l'ED est à la charge des organismes de formation (ODF) ou centres de formation, pilotes de domaine de spécialités.

À ce titre, il leur incombe de :

- concevoir les sujets conformément à la directive particulière n° 273627/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 3 octobre 2012 ⁽¹⁾ relative à la réalisation de l'épreuve de domaine (ED) ;
- faire approuver les sujets par les commandants des organismes de formation (ODF), pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) ;
- faire mettre en place les sujets dans les centres d'examen ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes et certifiant le déroulement conforme de l'épreuve ;

- saisir les résultats dans la base du système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO.

1.4.2. L'épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel.

La rédaction de l'ECEO est à la charge de l'ENSOA pour tous les candidats sauf pour ceux du domaine de spécialités musique qui est à la charge du CMMAT.

À ce titre, il incombe à l'ENSOA et au CMMAT de :

- concevoir les sujets et les faire approuver par la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF) ;
- faire mettre en place les sujets dans les centres d'examen ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes et certifiant le déroulement conforme de l'ensemble des épreuves ;
- saisir les résultats dans la base du SIRH CONCERTO.

1.5. Commissions de surveillance et commissions d'examen.

Leurs attributions et leurs compositions sont précisées au point 3.3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre.

Les EMSD désignent les commissions de surveillance pour les centres d'examen qui sont sous leur responsabilité.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les membres des commissions d'examen de l'ED (qui est commune avec celle de l'EF) de leur domaine de spécialités et assure leur organisation.

L'ENSOA désigne la commission d'examen de l'EA2 et assure son organisation.

2. L'ÉPREUVE DÉCENTRALISÉE.

2.1. Déroulement.

L'épreuve de filière est planifiée entre le 15 mai 2014 et le 13 juin 2014 conformément aux créneaux répertoriés en annexe II. de la présente circulaire.

Les organismes pilotes de domaine de spécialités sont responsables de la répartition des épreuves par centres d'examen et du bon déroulement de la session.

2.2. Centres d'examen.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les centres d'examen et convoquent les candidats.

2.3. Traitement des sujets, des corrections et des résultats.

Conformément aux prescriptions du point 3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, les opérations devront se dérouler selon le calendrier figurant en annexe I. de la présente circulaire.

2.4. Organisation de l'épreuve.

L'épreuve de filière est à la charge des organismes de formation ou des centres de formation, pilotes de domaine de spécialités.

À ce titre, il leur incombe de :

- concevoir les sujets et les faire approuver par les commandants des organismes de formation (ODF), pilotes de domaine de spécialités (PILDOM) ;
- organiser les épreuves théoriques et/ou pratiques ;
- réaliser un procès-verbal d'examen validant les notes et certifiant le déroulement conforme de l'épreuve ;
- saisir les résultats dans la base du SIRH CONCERTO.

2.5. Commissions de surveillance et commissions d'examen.

Leurs attributions et leur composition sont précisées au point 3.3. de la circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 29 mars 2010 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre.

Les organismes de formation ou centres de formation désignent les membres qui composent les commissions de surveillance et d'examen de leur domaine de spécialités et assurent leur organisation.

3. DIFFUSION DES RÉSULTATS.

L'ENSOA saisit les notes de l'ECEO et les pilotes de domaines saisissent les notes de l'ED et de l'EF.

L'ENSOA valide les résultats de l'EA2 et procède à leur mise à disposition dans le SIRH CONCERTO, pour le 30 juin 2014 à 10 heures.

Les formations d'emploi extraient les fiches individuelles de notation et communiquent les notes aux candidats.

4. MESURES TRANSITOIRES POUR LE TIR.

Les mesures transitoires pour le BSTAT 2015 seront prises en compte conformément au point 7.2. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Les frais de déplacement pour les membres des commissions, ainsi que les journées de stages indemnifiables pour les candidats, sont imputés dans les conditions fixées par le calendrier annuel des actions de formation (CAF).

La directive n° 340078/DEF/RH-AT/PRH/PG du 13 avril 2012 fixe les conditions relatives à la rémunération des activités de formation et de recrutement.

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 273010/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGNO du 24 juillet 2012 relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2013 du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2014 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur de la formation,*

Dominique SANMARTY.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
CALENDRIER DES OPÉRATIONS RELATIVES À L'ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU DU BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE MILLÉSIME 2015 - ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU 2014.

DATES.	OPÉRATIONS À RÉALISER.	AUTORITÉS RESPONSABLES.	DESTINATAIRES.
Janvier 2013.	Inscription des candidats à titre normal. Saisie des formulaires uniques de demande (FUD) dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO.	Formation d'emploi (FE). Commandement de la légion étrangère en ce qui concerne les candidats servant à titre étranger (COMLE).	Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction gestion (DRHAT/SDG).
Février à juin 2013.	Vérification des dossiers de candidature. Agrément des candidatures. Validation dans le SIRH CONCERTO.	DRHAT/SDG.	École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Organisme de formation (ODF). COMLE. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre en ce qui concerne les candidats du domaine musique (CMMAT). FE.
	Circulaire annuelle d'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau (EA2) du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT).	Sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF).	Insertion au <i>Bulletin officiel des armées</i> /partie temporaire.
	Recensement des centres d'examen (ECEO et ED).	État-major de soutien défense (EMSD). COMLE. CMMAT.	DRHAT/SDF. ENSOA. ODF.
	Recensement des centres d'examen (EF).	ODF.	DRHAT/SDF. EMSD. COMLE. ENSOA.
	Extraction des listes des candidats à titre normal de la base du SIRH CONCERTO.	ENSOA.	EMSD. ODF. COMLE. CMMAT. FE.
			FE.

Septembre 2013.	Formation générale et formation de spécialité : mise en ligne des dossiers guide, début de la préparation.	ENSOA. CMMAT. ODF.	
	Inscription des candidats à titre libre. Saisie des FUD dans le SIRH CONCERTO.	FE.	DRHAT/SDG.
	Vérification des dossiers et validation dans le SIRH CONCERTO.	DRHAT/SDG.	ENSOA. ODF. COMLE. CMMAT.
Décembre 2013.	Saisie dans le SIRH CONCERTO des contrôles de la condition physique militaire (CCPM) des candidats à titre normal et libre.	FE. COMLE.	DRHAT/SDG.
	Enregistrement dans le SIRH CONCERTO des certificats médicaux des visites médicales périodiques (VMP) des candidats présentant une exemption totale ou partielle.		
	Validation des résultats CCPM dans le SIRH CONCERTO.	Direction des ressources humaines de l'armée de terre/bureau ingénierie des processus (DRHAT/BIP). DRHAT/SDG.	ENSOA. ODF. COMLE. CMMAT.
31 décembre 2013.	Date limite de désistement.	FE. COMLE.	DRHAT/SDG. ENSOA. ODF. CMMAT.
2e semaine février 2014.	Validation des listes des candidats à titre normal et libre dans le SIRH CONCERTO.	DRHAT/SDG.	ENSOA. COMLE. CMMAT. ODF.
2e semaine mars 2014.	Extraction des listes des candidats à titre normal et libre du SIRH CONCERTO.	ENSOA.	EMSD. ODF. COMLE. CMMAT. FE.
10 avril 2014.	Répartition et convocation des candidats par centres d'examen (épreuves écrites ED et ECEO).	EMSD. COMLE.	FE. ENSOA.

		CMMAT.	ODF.
	Répartition et convocation des candidats par centres d'examen (épreuves de nature de filière EF).	ODF. CMMAT.	FE. ENSOA. COMLE.
29 avril 2014.	Mise en place des sujets à l'ENSOA.	ENSOA. ODF.	EMSD. COMLE. CMMAT. Présidents des commissions de surveillance.
14 mai 2014.	Déroulement des épreuves ED et ECEO. Envoi des copies pour correction.	EMSD. COMLE. CMMAT. Présidents des commissions de surveillance.	ENSOA. ODF.
15 mai 2014.	Début de la saisie des résultats dans le SIRH CONCERTO.	ENSOA. ODF.	
23 mai 2014.	Date limite d'envoi des procès-verbaux (PV) de commissions par centre d'examen (ED - ECEO).	Présidents des commissions d'examen.	DRHAT/SDF. EMSD.
Du 15 mai 2014 au 13 juin 2014.	Déroulement de l'évaluation EF, épreuves écrites et/ou pratiques.	ODF et/ou centres d'examen. CMMAT. Présidents des commissions d'examen.	
17 juin 2014.	Fin des saisies des résultats dans le SIRH CONCERTO.	ODF et/ou centres d'examen. CMMAT.	ENSOA.
30 juin 2014 10 heures.	Diffusion des résultats EA2 à partir de la base du SIRH CONCERTO.	ENSOA. Commandant de la formation d'emploi.	FE. Candidats.
30 juin 2014.	Verrouillage de la base du SIRH CONCERTO.	DRHAT/BIP.	
31 juillet 2014.	Synthèse des rapports des présidents de commission.	DRHAT/SDF.	État-major de l'armée de terre (EMAT). Direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction des études et de la politique/bureau politique des ressources humaines (DRHAT/SDEP/BPRH).

ANNEXE II.

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE DE FILIÈRE DU BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE MILLÉSIME 2015 - ÉPREUVE D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU 2014.

L'épreuve de filière (EF) se déroulera entre le 15 mai 2014 et le 13 juin 2014 dans les organismes de formation et/ou les centres de formation spécialisés. Cette évaluation pourra prendre la forme de tests pratiques. Le nombre de sessions à l'EF est déterminé, d'une part par le nombre de candidats, d'autre part par la disponibilité des matériels nécessaires à l'évaluation.

Nota. Les acronymes rencontrés dans les tableaux ci-dessous sont développés en annexe III.

1. ADMINISTRATION.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Administration et secrétariat (AES).	Administration et secrétariat (AES).	EF Querqueville.	EF Querqueville.	26 mai 2014.

2. AÉROMOBILITÉ.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Contrôle sécurité aérienne.	Contrôleur de sécurité aérienne (CSA).	EALAT.	EALAT Dax.	22 et 23 mai 2014.
Instructeur simulateur de vol.	Instructeur simulateur de vol (ISPN).		EALAT Cannet.	4 et 5 juin 2014.
	Sécurité incendie sauvetage (SIS).		EALAT Dax.	22 et 23 mai 2014.
	Protection reconnaissance balisage (PRB).		5 RHC Pau.	4 juin 2014.

3. ARTILLERIE

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Appuis feux artillerie.	AFA.	EMD/EA.	EMD/EA.	20 et 21 mai 2014.
				21 et 22 mai 2014.
Coordination appuis feux.	CAF.			26 et 27 mai 2014.
				27 et 28 mai 2014.
Défense sol-air.	DSA.			3 et 4 juin 2014.
				4 et 5 juin 2014.

4. COMBAT DES BLINDÉS.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Roues - canon.	AMX 10 - ERC 90 et antichar.	EMS/EC.	EMS/EC.	19 au 30 mai 2014.
Char.	LECLERC.			
Recherche blindée.	Recherche blindée éclairage investigation (RBEI).			

5. COMBAT DE L'INFANTERIE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Combat de l'infanterie.	VAB - VBCI - MMP.	EMD/EI.	EMD/EI.	20 et 21 mai 2014.
				21 et 22 mai 2014.
				3 et 4 juin 2014.
				4 et 5 juin 2014.
				27 et 28 mai 2014.
	VAB - VBCI - ERYX.			10 et 11 juin 2014.
	VAB - VBCI - MO81.			11 et 12 juin 2014.
	VAB - MO81 - TELD - RR.			
Cynotechnie.	Cynotechnie.		17e GA.	19 au 23 mai 2014.

6. COMBAT ET TECHNIQUES DU GÉNIE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Combat du génie.	Combat du génie.	EG.	EG.	21 mai 2014.
Énergie électromécanique appliquée.	Énergie électromécanique appliquée.			
Bâtiment et infrastructure opérationnelle.	Bâtiment et infrastructure opérationnelle.			
Aide au franchissement.	Plongeur.			
Déploiement lourd et études.	Déploiement lourd et études.			

7. COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Communication.	Communication audiovisuelle.	SIRPA/terre.	EFSOAA.	4 juin 2014.

8. DÉFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Défense NRBC.	Défense NRBC.	EMS/CDNBC.	EMS/CDNBC.	27 mai 2014.

9. ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES, MILITAIRES ET SPORTIFS.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
EPMS.	EPMS.	CNSD.	CNSD.	20 et 21 mai 2014.
Équitation.	Cavalier de manège.	CSEM.	CSEM.	2 au 4 juin 2014.
	Maréchalerie.			

10. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Administration du personnel (ADP).	Administration du personnel (ADP).	EF Querqueville.	EF Querqueville.	28 mai 2014.

11. MAINTENANCE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Armement.	Armement.	EMB/EM. (4e R.E pour les candidats servant à titre étranger).	EMB/EM. (4e R.E pour les candidats servant à titre étranger).	20 mai et 22 mai 2014.
Avionique des aéronefs.	Avionique matériels aériens.			
Cellule et motorisation des aéronefs.	Cellule et motorisation des aéronefs.			
Détection électromagnétique.	SACP - NC1 - SPARTIATE - SAMP - MP/T - HORIZON - COBRA.			
Gestion des matériels et approvisionnements.	Chaîne approvisionnements. Gestion corps de troupe.			
Matériels de parachutage et de largage.	Conditionnement - Réparation.			

Maintenance des systèmes d'information et de communication (NTI1).	Systèmes d'information - Systèmes de communication.		
Maintenance des systèmes d'information et de communication (NTI2).	RITA - DIADEME - TDSS - TDSA - SIO - CL289 - SDTI - GE - TDSA - TDSS.		
Optronique systèmes antichars et détection NBC.	SAAC et NBC - optronique.		
Pyrotechnie.	Pyrotechnie.		
Structure des aéronefs.	Structure des aéronefs.		
Tourelles et conduite de tir.	Tourelles - systèmes sol-sol et sol-air.		
Mobilité terrestre.	Engins blindés génie. Autres matériels.		

12. MOUVEMENTS - RAVITAILLEMENTS.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Appui-mouvement.	Appui mobilité des blindés.	EMB/ETRN.	EMB/ETRN.	20 mai 2014.
Instruction élémentaire de conduite.	Instruction élémentaire de conduite.			
Livraison par air.	Livraison par air.			
Régulation des ravitaillements.	Régulation des ravitaillements.			
Transbordement maritime.	Transbordement maritime.			

13. MUSIQUE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Musicien.	Musicien.	CMMAT.	CMMAT.	3 au 6 juin 2014.
Musicien légion.	Musicien légion.			

14. PILOTAGE, BUDGET, FINANCES.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Finances.	Finances (FIN).	EF Querqueville.	EF Querqueville.	27 mai 2014.

15. RENSEIGNEMENT.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Renseignement état-major.	Sous-officier renseignement état-major (SOREM).	EMS/CEERAT.	EMS/CEERAT.	3 et 4 juin 2014.

Technique guerre - électronique.	Analyste.	EMS/CEERAT. CFIAR.	Antenne DGSE/CFIAR.	4 juin 2014.
	Décodeur décrypteur.			Néant.
	Interception, localisation, brouillage systèmes (ILBS).	EMS/CEERAT.	ETRS.	22 mai 2014.
	Détection et analyse des signaux électromagnétiques (DASEM).	EMS/CEERAT.	ETRS.	19 mai 2014.
Recherche et opérations aéroportées.	Stick d'actions spéciales (SAS).	EMS/CEERAT. CFD/1er RPIMa.	CFD/1er RPIMa.	27 mai 2014.
	Recherche aéroportée (RA).	EMS/CEERAT. CFD/13e RDP.	CFD/13e RDP.	27 et 28 mai 2014.
Recherche humaine.	Moniteur combat spécialisé (MCS).	EMS/CEERAT. CIRP.	CIRP.	28 mai 2014.
	Moniteur combat choc (MCC).			
	Moniteur opérations maritimes (MOM).			
	Recueil de l'information (RECINF).	EMS/CEERAT.	EMS/CEERAT.	3 au 5 juin 2014.
Recherche blindée.	Recherche blindée profonde (RBP).	EMS/CEERAT. CFD/2e RH.	CFD/2e RH.	28 mai 2014.
Recherche par imagerie.	Recherche par imagerie (RIM).	EMS/CEERAT - CF3I.	CF3I.	20 mai 2014.
Drones.	Drone lent chef de groupe « sol ».	EMS/CEERAT. CFD/61e RA.	CFD/61e RA.	3 juin 2014.
	Drone lent chef de groupe « mission ».			
Géographie militaire.	Terrain.	EMS/CEERAT. CFD/28e GG.	CFD/28e GG.	5 juin 2014.
	Cartographie.			

16. RESTAURATION, HÔTELLERIE, LOISIRS.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL).	Restauration, hôtellerie, loisirs (RHL).	EF Querqueville.	EF Querqueville.	26 mai 2014.

17. SANTÉ.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Administration générale du service de santé.	Secrétaire.	CeFOS.	DISA.	27 mai 2014.
Service d'hospitalisation et unité de soins.	Infirmier.		EPPA.	
Soutien technique des matériels de santé.	Technicien supérieur matériels de santé.		ECMSSA.	

18. SÉCURITÉ.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Forces de protection et de secours.	Forces de protection et de secours.	EG.	EG.	21 mai 2014.

19. SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Essences.	Logistique essences.	DCSEA.	BPIA.	27 mai 2014.

20. SOUTIEN DU COMBATTANT.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Électromécanicien frigoriste (EMF).	Électromécanicien frigoriste (EMF).	EF Querqueville.	ELOCA Roanne.	19 au 22 mai 2014.
Gestion des approvisionnements (GAP).	Gestion des approvisionnements (GAP).		EF Querqueville.	27 mai 2014.

21. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Systèmes et réseaux informatiques.	Emploi des systèmes et réseaux informatiques (ESRI).	ETRS.	ETRS.	19 mai 2014.
Systèmes de télécommunications.	Emploi des systèmes de télécommunications (ESC).			22 mai 2014.
Réseaux mobiles.	Emploi des réseaux mobiles (ERM).			20 mai 2014.
Réseau de zone.	Emploi du réseau de zone (ERZ).			21 mai 2014.
Réseaux satellitaires.	Emploi des réseaux satellitaires (ERS).			21 mai 2014.
Systèmes d'information.	Réalisation des systèmes d'information (RSI).			22 mai 2014.
Sécurité des SIC.	Sécurité des SIC (SSIC).			19 mai 2014.

22. TECHNIQUES D'OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE.

NATURE DE FILIÈRE.	BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.	AUTORITÉ DE RÉALISATION.	ÉPREUVE DE FILIÈRE.	
			LIEU.	DATE.
Techniques opérations d'infrastructure.	Conducteur de travaux.	EG.	EG.	21 mai 2014.

ANNEXE III. GLOSSAIRE.

BPIA	: base pétrolière interarmées.
CeFOS	: centre de formation opérationnelle santé.
CFD/1er RPIMa	: centre de formation de domaine du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
CFD/2e RH	: centre de formation de domaine du 2e régiment de hussards.
CFD/13e RDP	: centre de formation de domaine du 13e régiment de dragons parachutistes.
CFD/28e GG	: centre de formation de domaine du 28e groupe géographique.
CFD/61e RA	: centre de formation de domaine du 61e régiment d'artillerie.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.
CF3I	: centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
CIRP	: centre d'instruction des réserves parachutistes.
CMMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CSEM	: centre sportif d'équitation militaire.
DCSEA	: direction centrale du service des essences des armées.
DGSE	: direction générale des services extérieurs.
DISA	: division d'instruction santé des armées.
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRM	: direction du renseignement militaire.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
ECMSSA	: établissement central des matériels du service de santé des armées.
EF	: école des fourriers de Querqueville (marine).
EFSOAA	: école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air.
EG	: école du génie.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
EMB/ETRN	: écoles militaires de Bourges/école du train.
EMB/EM	: écoles militaires de Bourges/école du matériel.
EMD/EA	: écoles militaires de Draguignan/école d'artillerie.
EMD/EI	: écoles militaires de Draguignan/école d'infanterie.
EMS/CDNBC	: écoles militaires de Saumur/centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
EMS/CEERAT	: écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
EMS/EC	: écoles militaires de Saumur/école de cavalerie.
EPPA	: école du personnel paramédical des armées.
ETRS	: école des transmissions.
SIRPA/terre	: service d'information et de relations publiques des armées/armée de terre.
4e RE	: 4e régiment étranger.
5e RHC	: 5e régiment d'hélicoptères de combat.
17e GA	: 17e groupe d'artillerie.